



RESPECT • LOYAUTE • HUMILITE  
FAIR-PLAY • PERSEVERANCE • MAITRISE DE SOI

**PI** | **CLUB**  
PERFORMANCE

CAMPAGNE 2019/2021

**F.F.T.D.A**

## LA RECONNAISSANCE « CLUB PERFORMANCE », C'EST QUOI?

LA FFTDA A L'OBLIGATION DE METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE PRÉPARATION DES ÉQUIPES DE FRANCE POUR REPRÉSENTER LA FRANCE À L'INTERNATIONAL LORS DES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE (EURO, MONDES, JO ...).

DANS CE CONTEXTE, UN PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL (PPF) IDENTIFIE LES STRUCTURES PARTICIPANT À FAIRE ÉMERGER NOS ÉLITES SPORTIVES. CE PROCESSUS SE DÉCOMPOSE EN DEUX ÉTAPES :

- LE PROGRAMME EXCELLENCE (PERFORMANCE À COURT TERME)

- LE PROGRAMME D'ACCÈS AU HAUT NIVEAU (ALIMENTER LE PROGRAMME EXCELLENCE À MOYEN ET LONG TERME).

SI LES DFER FONT DÉJÀ PARTIE DU PROGRAMME

D'ACCÈS AU HAUT NIVEAU, LA FFTDA SOUHAITE L'ÉTOFFER EN RECONNAISSANT CERTAINS CLUBS, INVESTIS DANS LA SPHÈRE COMPÉTITIVE COMME «STRUCTURE ASSOCIÉE» PARTICIPANT À LA DYNAMIQUE DE HAUT NIVEAU.

### ÊTRE RECONNU

**« CLUB PERFORMANCE », C'EST ÊTRE IDENTIFIÉ COMME UN CLUB RESSOURCE, DE PART SON SAVOIR-FAIRE, À MÊME D'ALIMENTER LES PÔLES FRANCE ET LES ÉQUIPES DE FRANCE CADETTES, JUNIORS, ESPOIRS ET SENIORS.**

CETTE RECONNAISSANCE SERA VALABLE 2 SAISONS (2019/2021) POUR CE PREMIER APPEL À CANDIDATURE.

AFIN DE GARANTIR UN NIVEAU D'EXIGENCE MINIMUM, LES CRITÈRES DE DÉLIVRANCE SERONT VOLONTAIREMENT ÉLEVÉS.

## QUELLE DIFFERENCE ENTRE LES LABELS « CLUB PERFORMANCE » ET « CLUB LABÉLLISÉ FFTDA » ?

La reconnaissance club performance concerne que les clubs impliqués dans une dynamique compétitive de performance en lien avec les équipes de France et les pôles France.

Le label qualité «Club labéllisé FFTDA» prend lui en compte l'ensemble du développement d'un club (nbr de licenciés, offre de pratique, arbitrage, dan, pratique compétitive...).

Attention si ces deux dispositifs sont distincts, ils sont quand même en lien.

Pour mener un projet de performance ambitieux, un club devra nécessairement disposer de ressources importantes (infrastructures, encadrement, budget).

C'est la raison pour laquelle, un club qui veut obtenir la reconnaissance club performance devra OBLIGATOIREMENT faire sa demande de label FFTDA et obtenir au minimum 3 étoiles.

Ainsi, les clubs performance 2019/2021 seront obligatoirement labéllisés 3 ou 4 étoiles FFTDA sur la période 2019/21.





## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ SONT :

- Être labellisé qualité FFTDA minimum 3 étoiles sur la période 2019/21 et donc déposer un dossier de candidature (campagne de labellisation qualité FFTDA à partir du 6 avril sur [WWW.FFTDA.FR](http://WWW.FFTDA.FR)).
- Répondre à l'appel à candidature « clubs performance » 2019/2021 entre le 24 juin et le 12 juillet 2019. Les clubs présélectionnés présenteront devant une commission leur projet de performance pour validation.
- Disposer de l'encadrement suivant : un coordonnateur (DEJEPS minimum), un entraîneur principal (BEES ou DEJEPS), un entraîneur adjoint (CQP minimum). Chacune de ces fonctions doit être occupée par une personne différente.
- Encadrer au quotidien un groupe de 10 sportifs minimum de cadet à senior (hors athlète en pôle) dont 50% en liste HN ou Collectifs nationaux ou Espoirs en 2019).
- Disposer des conditions d'entraînement suivant : salle de 200m2 minimum équipée de tapis, plastrons/casques électroniques en nombre suffisants, 15 heures d'entraînement hebdomadaire.
- Être conventionné avec un ou plusieurs établissements scolaires pour l'aménagement des emplois du temps des combattants.
- Disposer d'un médecin référent assurant le suivi des combattants.

## DEUX AVANTAGES PRINCIPAUX :

- Bénéficier d'une **reconnaissance fédérale et ministérielle** en matière de performance sportive à valoriser dans la communication du club en direction de partenaires.
- **Solliciter une aide financière auprès de collectivités territoriales et notamment les conseils régionaux** qui subventionnent les structures associées aux PPF identifiées par les fédérations sportives délégataires.

La FFTDA prendra à sa charge le suivi médical réglementaire (SMR) des combattants en liste sur la base de 12 athlètes par structure.



# L'APPEL A CANDIDATURE « CLUB PERFORMANCE »

**1**  
**MARS 2019**  
INFORMATION  
AUPRES DES CLUBS

**DU 6 AVRIL AU 12 MAI 2019**  
CAMPAGNE  
DE LABELLISATION QUALITE  
FFTDA (1 à 4 ETOILES)

**2**

**3**  
**24 JUIN AU 12 JUILLET 2019**  
APPEL A CANDIDATURE  
«CLUB PERFORMANCE»

**Mi-JUILLET 2019**  
PRE-SELECTION  
DES DOSSIERS

**4**

**5**  
**DU 18 AU 19 JUILLET 2019**  
AUDITION DES CLUBS  
PRE-SELECTIONNES SUR LEUR  
PROJET DE PERFORMANCE

**26 JUILLET 2019**  
ANNONCE DE LA LISTE  
«DES CLUBS PERFORMANCE  
2019/2021

**6**

## COMBIEN DE TEMPS DURE LA RECONNAISSANCE « CLUB PERFORMANCE »?

Cette reconnaissance sera délivrée à l'issue de la signature d'une convention bipartite FFTDA/club.

Elle est valable 2 saisons, exactement comme la labellisation qualité FFTDA soit du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2021.

Par ailleurs, pour reconduire cette reconnaissance, un club performance devra, en plus des prérequis présentés précédemment, garantir :

- D'avoir au moins un combattant de son collectif licencié dans le club depuis l'année N-2 sélectionné en équipe de France (cadette, junior, espoir ou senior) par saison ou intégré en pôle France (relève ou INSEP).
- L'entraîneur adjoint identifié devra avoir validé un DEJEPS à l'issue des deux saisons.

